Installation Mode d'Emploi

Les points clé de réussite

TERRES d'AVENIR

PAI S'installer en agriculture

AGRICULTURES & TERRITOIRES
CHAMBRE D'AGRICULTURE
ALPES-MARITIMES

FORUM Installation 2020

26/11/2020

Parcours installation

Les clés de réussite

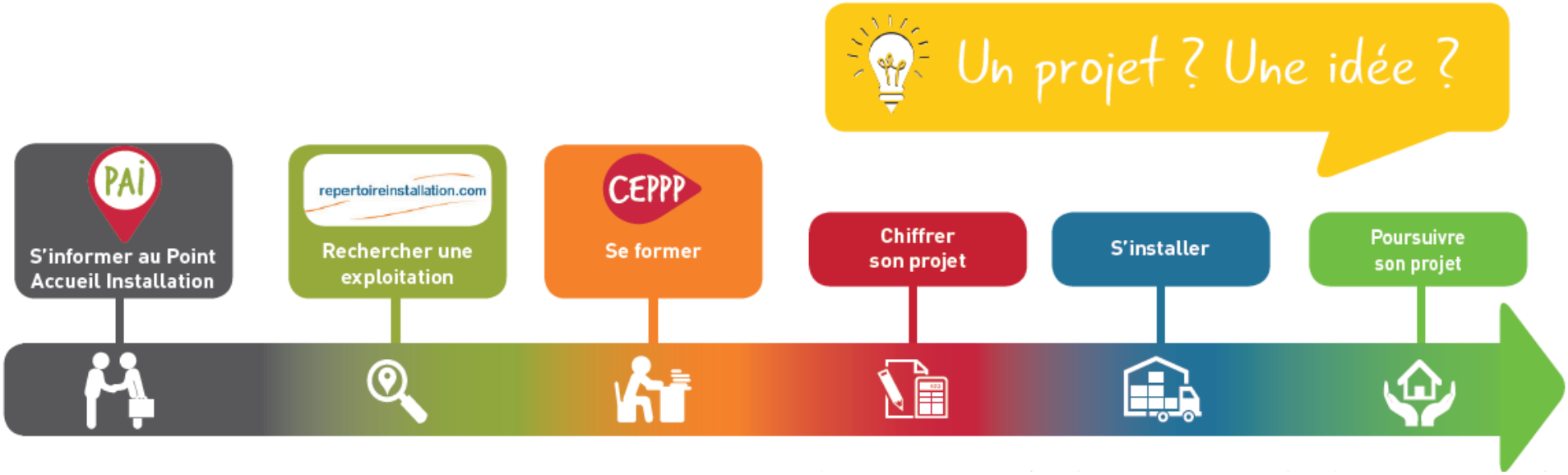

Information

PAI S'installer en agriculture

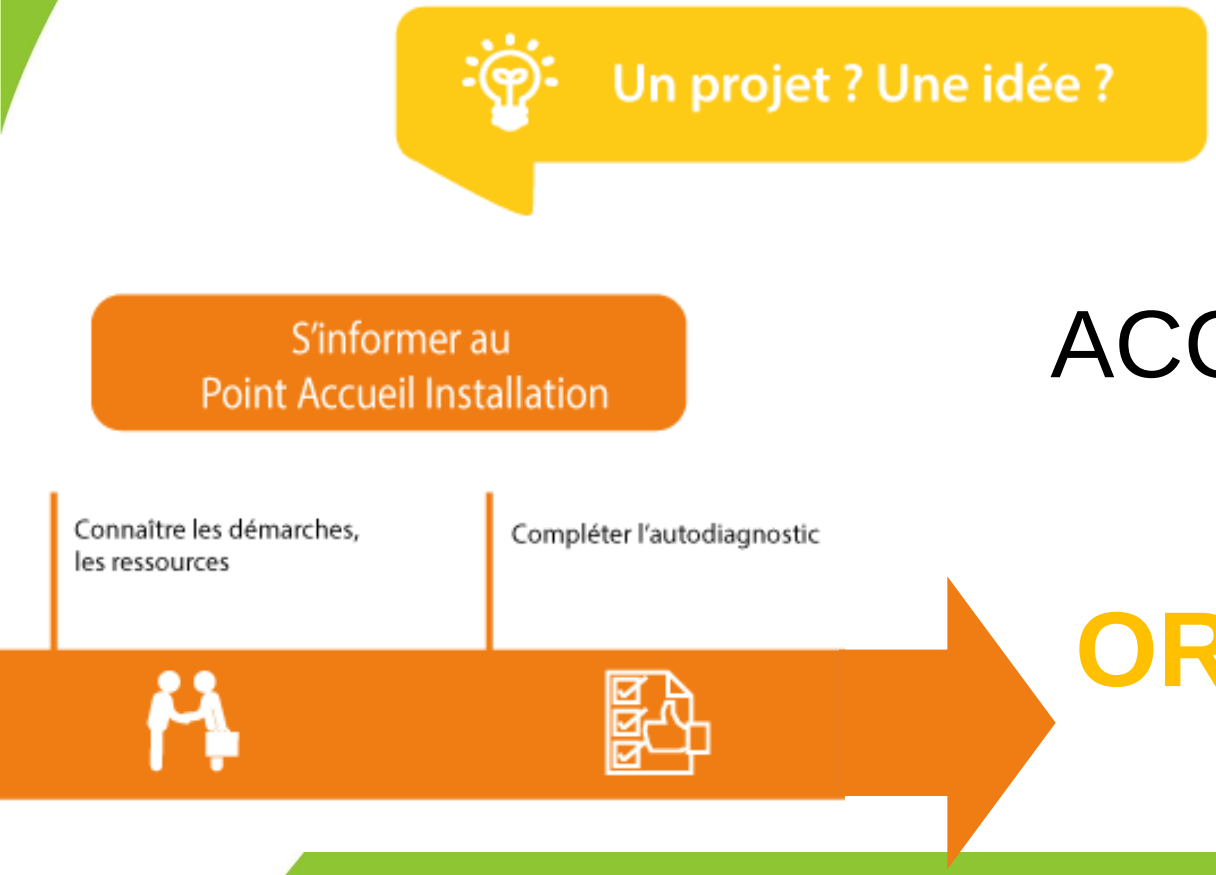

ACCUEILLIR

INFORMER

CONSEILLER

ORIENTER

Les porteurs de projet

1 Formation

- Découvrir le métier
  - Visites, stages d'observation
- Acquérir la capacité professionnelle
  - Les formations diplômantes
- Compléter ses compétences
  - Formations courtes et certifications
- Se professionnaliser
  - Stages en exploitation, parcours pro
  - Se faire embaucher en agriculture

OPA
PPP
ADEMA

Educagri
CNEAC/CNPR
VAE

VIVEA
PPP

PPP
OPA
SRAM

Zoom sur le PPP

Compléter ses compétences

- Pour qui ?
  - Un projet défini
  - Autodiagnostic complété
  - Obligatoire en parcours DJA, mais ouvert à tous
- Pour quoi faire ?
  - Stages, formations, tuteurât, RDV conseillers…
  - **Stage 21h obligatoire**
- Quels avantages ?
  - Financement VIVEA 2000€/ an pendant 3 ans
  - **Conventions de stage et bourses AITA**

Rechercher du foncier

- La SAFER
- Le Répertoire Départ Installation
- Les projets communaux
- Terre de Liens
- Le bout de foncier
- Et aussi… (bouche à oreille, agences immobilières, le bon coin, les asso…)

Rechercher du foncier…

Se poser les bonnes questions !

- L'accès aux ressources
- La valeur agronomique du terrain → analyses !
- La constructibilité
- Le voisinage
- La distance au domicile et aux commodités

→ *La compatibilité avec le projet !!!*

1 2 3 Chiffrer

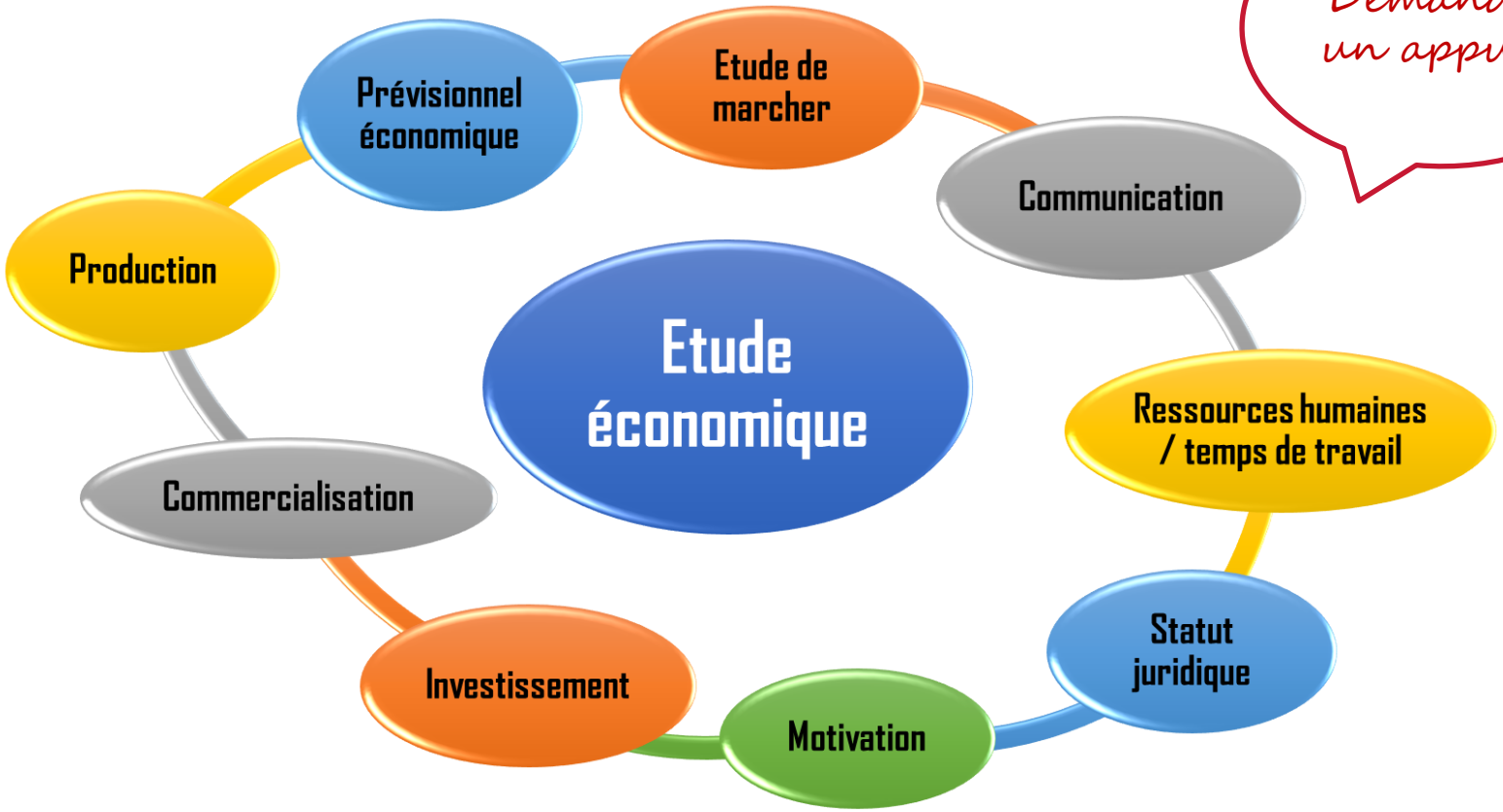

Demander un appui !

→ Contact : Philippe PERROT CDA 06, ADEAR, Comptable…

Optimiser, économiser !

JURIDIQUE	FISCAL	SOCIAL
EI en Nom Propre	Micro BA	Cotisant de solidarité
EARL unipersonnelle	Réel simplifié	Chef d'exploitation ATE
GAEC	Réel normal	Chef d'exploitation ATP
EARL pluripersonnelle		Chef d'exploitation ATS
SCEA	Non assujetti à la TVA	Conjoint collaborateur
SA, SAS, SARL…	Assujetti à la TVA	Aide familial

Main d'œuvre, fonctionnmt

Calcul du revenu Imposition

SMA Temps de travail

Formalités

- Demandes d'urbanisme (en mairie)
- Demande d'autorisation d'exploiter (DDTM)
- Demande de défrichement (DDTM)
- Demandes d'aides (organismes financeurs)
- Passage au Centre de Formalités des Entreprises
- Dossiers d'affiliation (MSA, assurances, etc.)
- Autres déclarations (DDPP, EdEr…)

→ *Le stage 21h = se familiariser avec les démarches !*
→ *Bien connaitre la règlementation !*

→ Contact : PAI, DDTM, organismes financeurs…

Et après… ?

Savoir s'entourer pour mieux gérer

- 2 visites gratuites pré-installation CDA 06
- 1 visite la première année de l'installation CDA 06
- 1 suivi les 4 années d'engagement DJA CDA 06
- Le suivi AITA
- L'accompagnement conversion/installation AB
- Prestations à la carte → contactez nos conseillers

On vous accompagne dans le démarrage de votre activité !

→ Contact : CDA 06, Agribio, ADEAR…

En conclusion…

Un projet ? Une idée ?

S'informer au Point Accueil Installation

S'informer en vue d'une installation sur :

- les démarches
- les personnes ressources
- les aides
- les formations

Construire son pré-projet.

Faire le point sur sa **capacité professionnelle** (diplôme et expérience) et réfléchir à son projet à partir d'un auto-diagnostic.

Fixer le **calendrier** de son projet.

Rechercher une exploitation

S'inscrire au Répertoire Départ Installation (RDI)

Rechercher une exploitation sur le site du RDI.

Rencontrer les cédants ou les sociétés à la recherche d'associés.

Expertiser les conditions de reprise de l'exploitation et obtenir :

- l'autorisation d'exploiter,
- l'autorisation de défricher / déboiser
- permis de construire...

Consulter le site www.repertoireinstallation.com prendre contact avec la SAFER, éventuellement avec les mairies.

Se former

Élaborer son Plan de Professionnalisation Personnalisé (PPP)

Compléter ses compétences à l'aide de :

- formations,
- stages en exploitation,
- tutorat
- ...

Effectuer un stage obligatoire de 21 heures minimum (rencontre avec les organismes professionnels intervenants, pré-chiffrage du projet...).

Obligatoire si vous souhaitez demander la Dotation Jeune Agriculteur (DJA).

Chiffrer son projet

Réaliser une étude prévisionnelle technico-économique pour :

€ Évaluer la faisabilité de mon projet (prévision à 4 ans).

€ Définir et chiffrer les d'investissements nécessaires.

€ Élaborer un plan de financement.

€ Obtenir un accord bancaire.

Un Plan d'Entreprise (PE) est obligatoire si vous demandez la DJA.

S'installer

Élaborer et déposer les dossiers de demandes d'aides avec la Chambre d'agriculture (pré-instruction).

Finaliser son installation : démarches juridiques, sociales (CFE, MSA...).

Poursuivre son projet

Planifier son suivi post installation avec les conseillers de la Chambre d'agriculture.

Mettre en oeuvre son projet.

Poursuivre sa formation en participant à des formations, journées techniques, salons...

Consulter l'offre de formation et l'actualité agricole sur le site www.paca.chambres-agriculture.fr

IMPORTANT : *Quels que soient la nature et l'état d'avancement de votre projet, prenez contact avec le Point Accueil Installation (PAI) de votre département.*

Merci de votre attention
Des questions ?